Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 24 Safar 1446
28 Août 2024

N° 100

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2159**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2160**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2163**
Homologation de résolutions **2163**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2164**
Convocations
Sociétés anonymes **2167**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réalisation de l'augmentation du capital

Société de promotion immobilière «GRENADA»

Société anonyme

Au capital de 1.100.000DT

Siège social : 22 rue de cuir Z.I Sidi Rézig 2033 Mégrine

RC : B146902002

M.F : 808297W

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/12/2006, enregistré en date du 8/3/2007 sous le numéro 7802140 quittance n° M2876, il a été décidé ce qui suit :

1- L'augmentation du capital de la société en numéraire d'un montant de 600.000 Dinars pour le porter de 1.100.000 Dinars à 1.700.000 Dinars par l'émission de 60.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 10 Dinars chacune par l'actionnaire la société Médicale Gaze S.A. Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous, en date du 23/05/2024 sous le n° AC02712024.

2- La modification de l'article 6 des statuts en conséquence.

2024R02216SANB2

Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Médenine (CITM) S.A.

Siège social : Immeuble Dakhli - Route de Gabès Km 3 - Médenine

IU : 1193052 P

Selon procès-verbal du Conseil d'administration réuni le 15/08/2024 au centre Alife à Djerba, enregistré à la recette des finances de Médenine le 19/08/2024 sous le n° 24705178, quittance n° M077731, dont un exemplaire a été déposé au RNE 23/08/2024 sous le n° 202491887, il a été décidé le renouvellement de la nomination de Monsieur Habib Oueriemi en sa qualité d'administrateur délégué afin d'assurer la gestion courante de la société jusqu'au 28 septembre 2024 avec les pouvoirs les plus étendus.

2024R02217SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital social de 5 000 000 DT à 6 700 000 DT

ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A

Au Capital de 5 000 000 DT

64, Rue de Palestine - 1002 Tunis

IU : 0306855N

MF : 306855N/P/M/000

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 30/05/2024 sous le n° 24501998, quittance n°4889 déposé à titre provisoire au Registre National des Entreprises le 11/06/2024 sous le n°AC01772024, et suivant la déclaration de souscription et de versement enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 18/07/2024, sous le n° 24802604, quittance n° 5925 ainsi que la liste des souscripteurs et état de versement enregistré à la même date à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, sous le n° 24802603, quittance n° 5926, l'augmentation de capital a été valablement réalisée par la souscription de 170 000 actions nouvelles et la libération de un million sept cents mille dinars (1 700 000 dinars). Le capital social est porté ainsi à six millions sept cent mille dinars (6 700 000 DT) et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal, de la déclaration de souscription et de versement et de la liste des souscripteurs et état de versement, cités ci-dessus, ont été déposés au Registre National des Entreprises, le 19/08/2024 sous le n° 202490509.

2024402142SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Autoliv Tunisie Zriba

Société à responsabilité limitée

Capital de 10 000 DT

Siège social : Zone industrielle Hammam Zriba - Zaghouan

Identifiant unique : 0764686P

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 mars 2022, enregistré à la recette des finances cité administrative Zaghouan le 1er août 2023, quittance numéro 54230, enregistrement numéro 2350228, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 24 octobre 2023 sous le numéro 2023171519, il a été décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 22.730.000 Dinars pour porter le capital de 10.000 Dinars à 22.740.000 Dinars, et ce par la création de 2.273.000 parts socials nouvelles de valeur nominale de 10 Dinars chacune.

Il a été aussi décidé de mettre à jour les statuts de la société suite à cette augmentation de capital.

2024402117SRLB2

LEGAL INTERNATIONAL HEB

Société à responsabilité limitée

Capital social : 121.000 dinars

6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1277889S

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 29/7/2024 (enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, Tunis le 7/8/2024 sous Q n° M046512, E n° 24703854), les associés nomment le Cabinet K&B Partners RBB Africa en

qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

-un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° 1277889S en date du 19/8/2024 sous dossier n° 202490599.

2024402119SRLB2

TANITLAB

Société à responsabilité limitée

Non résidente Totalement Exportatrice

Au capital social de 6.278 Euro soit l'équivalent de 20.000 Dinars Tunisiens

Siège social : Bloc A 3ème étage bureau A1 Immeuble Henda - 10 rue l'Ile de Rhodes

1053les Berges Du Lac 2

I.U : 1672734 C

MAT CNSS : 637038-39

En vertu du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire daté du 10/6/2024 et enregistré à la recette des finances Lac le 9/7/2024, sous le n° 24706016, Quittance n° M076823, il a été décidé le transfert du siège social au Bloc A 3ème étage bureau A1 Immeuble Henda - 10 rue l'Ile de Rhodes 1053 les Berges du Lac 2 et la modification de l'article 4 des statuts.

Un exemplaire du procès verbal cité ci-dessus a été déposé à l'RNE le 30/07/2024 sous le n° 202484450 .

2 En vertu du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2024, enregistré à la recette des finances le Lac le 31/07/2024 sous le n° 24706698, Quittance n° M082676, il a été décidé ce qui suit :

-Lecture et approbation du rapport du gérant sur les exercices 2021, 2022 et 2023,

-Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 et affectation du résultat des dits exercices,

-Quitus à la gérance pour sa gestion au cours des exercices 2021, 2022 et 2023,

-Approbation des conventions réglementées,

-Désignation de Mlle Leila BCHIR Experte Comptable Membre de l'OECT, commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

-Désignation de Madame Sena Farah Bahri Haddad, de nationalité Tunisienne, titulaire de la CIN n° 05438841 délivrée le 15 avril 2013, co-gérante de la société.

Un exemplaire du procès verbal cité ci-dessus a été déposé à l'RNE le 02/08/2024 sous le n° 202486972.

2024402120SRLB2

BARCELO GESTION HOTELIERE TUNISIE BGHT

Société à responsabilité limitée

Capital social : 20.000 DT

Route de Raoued - Les Côtes de Carthage - Gammarth- 2070 La Marsa

I.U : 1070148R

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés du 23/7/2024 enregistrée à la Recette des finances de la Marsa le 14/8/2024 sous Q n° M106098, Enrg n° 24705292.

Les associés ont décidé la continuation de l'activité de la société conformément à l'article 142 du Code des sociétés commerciales.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N° 1070148R sous dossier N° 202491326 du 21/8/2024 :

2024402129SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE OPTIC CENTER

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital social : 200.000 DT

23 ,Rue Cyrus le Grand - 1002 Tunis

IU. : 1415651 S

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/8/2024 enregistré à la Recette des Finances Nelson Mandella - Tunis le 12/8/2024 sous Q n° M60748, Enrg n° 24503669.

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social par la conversion du solde du compte courant associé pour le porter à 200.000 DT.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° 1415651 S le 19/8/2024 sous dossier n° 202490601

2024402118SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Medina le 2/7/2024 quittance n° M054055 n° d'enregistrement 24503483, Monsieur Houssem Eddine Ben Brik a cédé la totalité de son fonds de commerce destiné pour l'activité de salon de thé sis au 2 Rue Sahel 2013 Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels à la société COFFEE AND THEA HOUSE SARL identifiant fiscal n° 1871839V/A/M/000 sise à la même adresse.

Les oppositions doivent être déposées au siège social de la société dans un délai de 20 Jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Annonce publiée au Journal Echourouk du 23 juillet 2024.

2024T00709FCCC2

Transfert de propriété de fonds de commerce

Suivant acte de décès en date du 10 janvier 2024, Feu Mohamed Taieb Driss propriétaire du Fonds de

Commerce sis au 8 et 10 Rue Abderrahmen Jaziri (Ex-Rue Edmond Rostant) Bab Khadhra - Tunis est décédé donnant succession à ses héritiers sa femme Madame Asma Besbes à raison de (3/24) parts et à ses 3 fils Hatem, Fayçal et Khaled Driss à raison de (7/24) parts pour chacun tel qu'il a été déclaré dans la déclaration de succession enregistrée à la recette des Finances Cité Mahrajène Tunis en date du 18/4/2024 sous le n° 1333499 quittance n° M024713.

Et suivant l'acte de renonciation d'héritage rédigé en date du 28 juin 2024 par Maître Samir Ouerhani, Avocat à Rue du Lac Malaren, Bureau n° 3, 2998 étage Bloc C Résidence Palais du Golf, Les Berges du Lac - Tunis et enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche, sous le n° 7224252, quittance n° M068420, Madame Asma Besbes et Messieurs Khaled et Fayçal Driss ont renoncé à la totalité des parts leur revenant par voie de succession du Feu Mohamed Taieb Driss du Fonds de commerce susmentionné à Monsieur Hatem Driss qui a accepté.

Et suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société « La Tunisie Industrielle-STI » en date du 29 juin 2024, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis, en date du 29 Juillet 2024, sous le n°24804395, quittance n° M062179, il a été décidé d'augmenter le capital social par apport en nature effectué par Monsieur Hatem Driss de la totalité du droit au bail du local sis au 8 et 10 Rue Abderrahmen Jaziri (Ex-Rue Edmond Rostant) Bab Khadhra - Tunis pour une valeur de 30 000 Dinars tel qu'il découle du rapport du commissaire aux apports Monsieur Abdelfatteh Hachicha établi en date du 7/5/2024 et enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche Tunis, en date du 9 août 2024, sous le n° 7239730, quittance n° M066899.

Les oppositions aux transferts de propriété ci-dessus doivent être déposées chez la société « La Tunisie Industrielle - STI » au 59 Avenue. Farhat Hached Tunis, dans les vingt jours à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le quotidien le 22/8/2024.

2024T00814FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 2/7/2024 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 9/7/2024 quittance n° M061267 et enregistré sous le n° 24204638 et un avenant daté du 12/08/2024 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 15/08/2024 sous le n° 24905477 quittance n° M068470, Monsieur Abdelaziz Ben Said Abbes titulaire de la CIN n° 07409720 et immatriculé à Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n° 1133069R, demeurant à rue Tunis, résidence Almjdaa A App. 4 Radès Meliane Ben Arous, a vendu à la société GHALI OPTIC de responsabilité limitée immatriculée sous l'identifiant Unique 1306402T, dont son siège et sis à 27 rue Farhat Hached, Sidi Rzig 2033 Mégrine, la totalité de son fonds de commerce d'opticien avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la rue des usines Rezig Centre, local n° 02 Sidi Rezig Mégrine moyennant le prix de Soixante et onze mille dinars (71.000,000dt). Toute opposition sur le prix de vente doit être faite entre les mains du vendeur Durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son adresse sise à 9 rue Mer Rouge, Radès Ben Arous.

L'annonce est publiée au journal "Echourouk" le 22/08/2024.

2024R02210FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat sous seing privé signé les 7 et 12 août 2024 enregistré le 19.08.2024 à la recette des finances de Kalaat Andalous, sous le n° d'enregistrement 24202159 quittance n° M034423, la société International de Commerce « INCO» SARL de droit tunisien, de nationalité tunisienne, dont le siège social est situé à l'immeuble HBG, 4ème étage Rue de l'Ile de Failaka, Cité le Pins, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis-Tunisie, au capital de 9700000 DT, inscrite au Registre National des Entreprise sous l'Identifiant Unique n° 0544269B, a vendu à la société ULYCOS, SARL de droit tunisien, de nationalité tunisienne, dont le siège social est situé à la Résidence SERIM, Rue du Lac Ghar El Melh - Les Berges du Lac I - Tunis Tunisie, au capital de 1 525 000 dinars, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° 1686880K, la totalité du Fonds de commerce exploité au Local n° B06 situé au Centre Commercial « TUNIS CITY» sis à la route de Bizerte Cebbalat ben Ammar Ariana Tunisie, couvrant une superficie de 94 m2 environ, et comprenant la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, et les équipements du local, et ce afin d'y exploiter son activité du «commerce de détail de parfumerie, de cosmétiques et de produits de beauté en magasin spécialisé, et de tous produits annexes ou complémentaires» de la marque « KIKO ».

Toutes les oppositions devront être faites entre les mains du Tiers détenteur Maître Sonia Khelifi, avocat à la cour d'appel titulaire de la carte d'identité nationale n° 07408612 délivrée le 2 février 2016 élisant domicile au 5ème étage - Immeuble HBG - Rue Ile de Failaka - les Berges du Lac II - Tunis Tunisie, et ce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a fait l'objet de publication le 22/8/2024 au Journal en langue française La Presse et au Journal en langue arabe الصحافة.

2024R02212FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente sous seing privé en date du 19/3/2024 et du 3/4/2024 enregistré à la Recette des finances Av de France Nabeul le 22/4/2024 sous le n° M031649, n° de registre 24201521 Monsieur Chafik

Beltaif titulaire de CIN n° 05434389 du 9/9/2013 gérant de société SCOIDRA BELTA BELTA n° de registre de commerce 1050378T vend le fonds de commerce nommé SOCIETE SCOIDRA BELTA sise à Av Habib Thameur Nabeul à Madame Riman Awnallah épouse Aboudi titulaire de CIN n° 09774989 du 25/10/2019 avec tous ses éléments incorporels et corporels.

Les oppositions sur le prix de vente seront reçevables entre les mains de Monsieur Chafik Beltaief titulaire de la CIN 0534389 demeurant au 24 Rue Ezafrane la Marsa Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2024R02220FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maitre Jemmali Dalila avocate à la cour de cassation titulaire de matricule fiscal n° 950628/T en date du 5/8/2024 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 12/8/2024 - quittance n° 24200505 et sous le numéro d'enregistrement M047130, Monsieur Chebbah Mohamed Ali titulaire de la carte d'identité nationale n° 03982335 demeurant à Mahdia a vendu à Monsieur Sbaa Anis titulaire de la carte d'identité nationale n° 08259822 demeurant à Mahdia l'ensemble du fonds de commerce destiné à un point de vente de produit de la mer situé à route de Tunis Mahdia avec la totalité de ses éléments aussi bien corporels que morals.

Le prix de vente du fonds de commerce a été consigné auprès de l'acheteur Sbaa Anis et ce jusqu'à l'expiration du délai des oppositions de vingt jours à partir de la date d'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a déjà été publiée dans deux journaux Al-shourouk et le quotidien en date du 23/8/2024.

2024S01072FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 30/10/2023, enregistré à la recette des finances de Monastir le 16/11/2023 sous n° 23208215 quittance n° M078031, Monsieur Nacer Dhrif, titulaire de la CIN n° 04005596 a vendu et cédé à Madame Nabiha Bouzguarou, titulaire de la CIN n° 06771667, la totalité du fonds de commerce du local destiné tout commerce, avec tous ces éléments corporels et incorporels sis à Cité du Stade n° 8- Essouani-Monastir. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux « Echourouk » et « Le Quotidien » du 24/8/2024.

2024S01076FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé le 16/08/2024 et enregistré à la recette des finances Rue de l'indépendance Sousse le 21/08/2024, quittance n° 53081 enregistrement n° 24204414, Mohamed Aloulou a vendu à Ayoub Ben Ahmed la totalité du fonds de commerce (Commerce d'agriculture, production du miel et vente de tout produits du ruche d'abeille) au local situé à Sousse angle rue Docteur Moreau et avenue Senghor.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains de l'acheteur Ayoub Ben Ahmed au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal « Echourouk » du 23/8/2024.

2024X01085FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 14/8/2024 enregistré à la recette des finances Raoued- Ariana le 16/8/2024 sous le n° 24204696, quittance n° M101129 Mademoiselle Haifa Bent Ali Chargui demeurant rue Hédi Miski Jaafar Ariana a vendu à Madame Fatma Bent Hattab Khichi épouse Kamel Bouali demeurant rue Bahr Skoutia n° 13 Ariana nord Ariana la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis Avenue Palastine n 45 cité la Guazelle Ariana destiné en tant que café de 1er catégorie.

Les éventuelles oppositions seront reçues par l'acquéreur dans l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie du contrat de vente a été déposée dans l'adresse du fonds de commerce entre les mains de l'acquéreur.

Cet avis a été publié au journal « Assabah » le 23/8/2024.

2024402121FCCC2

Cession de fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 10/11/2016 enregistré à la recette des finances d'el Medina Jadida Ben Arous le 14/11/2016 sous le n° 16204672 quittance 064797, Monsieur Riadh Ben Mohamed Juini a cédé à Abdelhak Bahrini la moitié d'un fonds de commerce du local sis à rue Farhat Hached cité d'habitation Ben Arous avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions peuvent se faire auprès du bureau de Maitre Thouraya Houri Attia Avocate au 3 rue de Palestine Lafayette Tunis, Tel : 71.830.085/98267980 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T déjà publié au journal Chourouk le 27/08/2024

2024402122FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/07/2024 enregistré à la recette des finances Elmenzeh 6 le 1er/8/2024

quittance M108198 n° 24206160 Monsieur Adel Hzami a cédé à la Sté Parapharmacie Fendri la totalité du fonds de commerce sis au 18 rue Tarek Ibn Zied El Menzah 5 Ariana.

Les oppositions seront adressées à l'acheteur à son siège social sis à route Teniour km2 3000 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal le quotidien le 22/8/2024.

2024402124FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/07/2024 enregistré à la recette des finances, à Hammam Lif, le 05/08/2024, quittance n° M050525, enregistrement n° 24302252, La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le Siège Social est à POULINA, GP1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, identifiant unique n° 0035723T, donne en gérance libre à Madame Marwa Fezai, CIN 07970564, demeurant à rue Saad Benani 7, Bir Bey, Ben Arous, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés situé à rue Ali Ben Ayed, Hammem Lif, à compter du 15/08/2024.

Cet avis est publié au Journal Le quotidien le 22/08/2024.

2024R02211FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Midoun le 18/04/2024, quittance n° M036655, enregistrement n° 24301700, Lamia Dahmen, domiciliée à Mezraya Djerba, a loué à Wajdi Fendi, domicilié à Erriadh Djerba, le fonds de commerce, sis à rue 13 août Midoun Djerba, exploité pour tous types de commerce.

Les oppositions sont recevables au prés du locataire à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 17/8/2024 au journal quotidien Chourouk.

2024R02221FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : « Rencontre »

Son siège : 14 janvier cité Nadhour Lamta gouvernorat Monastir

Objet : culturel et divertissemt.

Sa présidente : Salwa Chargui

Le secrétaire générale : Moufida Zitouni

Trésorière : Salha El Abed

Ses objectifs : échange culturel et de divertissement

- Sensibilisation et intégration sociale des femmes

- Présentation d'industries traditionnelles des artisans de la région.

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires.

2024S00998APSF1

Constitution du syndic des propriétaires d'immeubles Diar Soukra

Syndic des Propriétaires d'Immeubles Diar Soukra a été constitué par le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 27 avril 2024 à dix sept heures du soir, signé le 15/5/2024 et déposé à la recette des finances, Rue Habib Bourguiba, Sfax, le 16/5/2024, sous le numéro de récépissé M047156 sous le n° d'enregistrement 24802668 Agréé par la municipalité sous le numéro 132 le 23/5/2024 et agréé par écrit le 19/8/2024.

Par lequel Monsieur Haitham bin Hamad a été nommé président de l'association et Monsieur Hichem Ghorbel, président adjoint.

2024X01086APSF1

Homologation de résolutions

Nomination d'un comité d'un Groupement de Développement Agricole

Selon 2 PV en date du 12/08/2024, enregistré à la recette des finances d'Ennadhour le 22/08/2024 sous N°24800764-24800769 quittance N°M026410-026409, il a été décidé la nomination du comité du : Groupement de Développement Agricole à Saouef 7.

Lieu d'intervention : Saouef 7 - Délégation Saouef - Gouvernorat Zaghouene.

Objet de l'intervention : Exploitation périmètre irriguée à Saouef 7.

Président : Mohamed Ben Dhifallah.

Trésorier : Alaa Ben Fraj Mhirthi.

2024S01075APSF2

Election d'un nouveau comité du Syndicat

Syndicat des Coproprietaires Residence Ennakhil

Cité les Palmeraies l'Aouina

Suite au PV de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14/01/2024, enregistré le 23/05/2024 à la recette des finances sous quittance n° M073337 et enregistrement n° 24704442.

Il a été décidé d'élire huit (8) nouveaux membres parmi les présents avec unanimité pour Trois (3) années (2024 - 2025- 2026). Sachant que la répartition des fonctions entre eux a été effectuée comme suit :

- Président du syndicat: Monsieur Allala Sahraoui,

- Secrétaire général : Monsieur Yahia Ben Cheikh,

- Trésorier : Monsieur Driss Glenza,

- Membre : Monsieur Mohamed Krichene,

- Membre : Madame Nadia Ben Attia,

- Membre : Mademoiselle Chanaz Turki,

- Membre : Monsieur Mohamed Dahas,

- Membre : Salah Ouerghemmi,

2024402069APSF2

Election d'un bureau syndical résidence Saphir 2

La constitution du Syndic de la copropriété de la résidence Saphir 2 sise à Borj Louzir suite à l'assemblée générale du 12 mai 2024 dont son PV est enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 16 mai 2024 sous le n° 24702018 et quittance n° M049359 Il a été nommé :

-Monsieur Mondher Bouaziz : Président du syndic.

-Monsieur Mohamed Sahbi Gebsi : Trésorier.

-Monsieur Sofienne Zaouech : Secrétaire général.

-Monsieur Akrem Moncer : Membre

2024402125APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Hédi

Avocat à la cour de cassation

Société « HEDI» de Consultation et d'Avocatie «H.C.A»

Société Professionnelle d'Avocat à Responsabilité Limitée

22, rue de Marseille Tunis

Tel : 71351282 Fax : 71258570

Identifiant Unique : 1838199T

1) Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, ATB, en son représentant légal demeurant à son siège social 9 Rue Hédi Nouira, Tunis 1001, inscrit au registre de commerce sous le numéro B167001997, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, de la Société «HEDI» de Consultation et d'Avocatie «H.C.A» Société Professionnelle d'Avocat à Responsabilité Limitée, 22 rue de Marseille Tunis - Identifiant Unique : 1838199T.

2) Parties saisis : 1- LA SOCIETE IMMOBILIERE HOUSSEM BEN GAIED «S.I.H.B.G», société à responsabilité limitée, RC 176682000, dont le siège social est situé à Tunis, n° 8 Rue Jean Jacques Rousseau 2ème étage br 2-1, ayant élu son domicile à l'étude de son avocat Maitre Ahmed BATINI, n°5 Rue Dour Il Hara une branche de la rue Bab Saadoun 1006 Tunis et qui sera ci-après dénommé (L'EMPRUNTEUR).

2- Monsieur Houssem Ben Mohamed Ben Gaied, tunisien, titulaire de C.I.N n° 04775175 délivrée à Tunis demeurant au n° 3, rue Emir Abdelkader Mutuelleville Tunis, ayant élu son domicile à l'étude de son avocat Maître Ahmed Batini, n° 5 Rue Dour Il Hara une branche de la rue Bab Saadoun 1006 Tunis et qui sera ci-après dénommé (Caution Solidaire et indivisible à concurrence de 8.400.000d000).

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hedi, Avocat à la cour de cassation, de la Société « HEDI» de Consultation et d'Avocatie « H.C.A» Société Professionnelle d'Avocat à Responsabilité Limitée, 22 rue de Marseille Tunis - Identifiant Unique : 1838199T.

4) Immeuble Saisi : La vente portera sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier 52999 Ariana dénommé «Houssem » composé de la parcelle n°3 d'une superficie 5152 m2, sis à Ennkhilet Raoued Ariana, faisant l'angle de la rue Ennkhilet et la rue el Medina, l'immeuble dénommé résidence « Ennakhil » est en cours de construction, il se compose de 04 immeubles le tout avec un état d'avancement des travaux estimé a 50%.

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de treize million neuf cent quarante mille cinq cent et un dinar et 200 millimes (13.940.501d200).

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le Lundi 23/09/2024 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance d'Ariana à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance d'Ariana.

2024T00815VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Saloua Sfaxi Baccar

Avocate à la cour de cassation

23 bis rue de Marseille Tunis

Tel/Fax 71 245 933

MF 000 J A P 0704091

Poursuivant : Banque Tuniso-libyenne (BTL) société Anonyme en la personne de son représentant légal, ayant son siège social à Immeuble BTL Boulevard de la terre -lot AFH Ei2-Centre Urbain Nord-Tunis. RNE n° 0033272 D

Poursuivi : *Rim Bent lotfi ben Othman EI-jouini, CIN n° 07444070 du 05/10/2011 demeurant à 8 Rue Battan Etadhamen Ariana. *Lotfi ben

Othmen El-jouini, CIN 05196147 du 23/07/2008 demeurant à 06, Avenue 153, District 18 janvier Etadhamen Ariana. (en tant que garant en nature du débiteur initial).

Avocate poursuivante :

Maître Saloua Sfaxi Baccar Avocate à la cour de cassation 23 Bis Rue de Marseille. Tunis Tél 71.245.933 / MF 704091000 /J A P.

Immeuble à vendre : l'ensemble des biens immobiliers dénommé "Eya" objet du titre foncier n° 68108 Ariana, superficie totale 93 m2. Situé rue Hassan Hosni Abdelwaheb Ettadhamen Ariana. : Un rez-de-chaussée à 2 portes qui s'ouvrent directement sur la rue. La première porte mène à une passerelle qui mène au premier étage supérieur. Sous cette passerelle se trouve une salle de bains, un petit lavabo, une cuisine avec une fenêtre, deux pièces chaque pièce avec une fenêtre en bois, équipé d eaux et d'électricité est en état moyen. On accède au premier étage supérieur par un escalier pavé de marbre depuis le rez-de-chaussée, de l'entrée principale a une porte en bois, on trouve un placard, une chambre et une cuisine avec une porte menant à un séchoir en marbre, escalier menant au toit, une petite pièce dédiée à l'élevage de pigeons, une salle de bain avec baignoire et un lavabo, avec une petite fenêtre et Equipé d'eau et d'électricité est en état moyen.

Mise à prix : soixante trois mille sept cent soixante quinze dinars (63.775,000 dt) terrain et construction, hors frais engagés pour parvenir à la vente, (évaluation réalisée par l'expert désigné, Mme Amal El-jouini conformément à l'ordonnance sur requête délivrée par le président du tribunal de première instance d'Ariana, sous numéro 459 du 17/01/2023.

Date et lieu de l'enchère : le lundi 23 septembre 2024 devant la chambre des criées du Tribunal de première Instance d'Ariana, avenue André Anbar, district administratif de l'Ariana 2080.

Visite de l'immeuble : toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées du Tribunal de première Instance d'Ariana

Observations : La participation aux enchères n'est possible que par la voie d'un avocat et qu'après consignation du 1/3 de la mise à prix sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

- Les étrangers doivent se munir d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024R02203VEPA1

Vente aux enchères publiques sur vente définitive

Etude Maître Ben Hmidène Riad

Avocat auprès de la cour de cassation

Tél 71425535/98510828

Partie poursuivante : Héritiers Fakhreddine Hamdani : sa veuve Arbia Sayari et ses Enfants Bassem, Olfa, Mohammed Ali et Fouad, élisant domicile chez son avocat maitre Ben Hmidène Riadh à rue Essouroure Chouchet Radés ben Arous.

Partie poursuivie : Abed Arrahmane Hamdani demeurant à rue 6721 n° 6 cité ibn Khaldoune El Omrane supérieure Tunis.

Avocat saisissant : Maître Ben Hmidène Riad Avocat auprès de la cour de cassation.

Bien saisi : La totalité du logement construit sur un terrain ayant titre n° 72305 Tunis d'une superficie de 168 m2 se trouve à Tunis cité Ibn Khaldoune El Omrane supérieure à rue 6721 n° 6 et composé de 4 chambres, Salon, salle d'eau, cuisine et jardin.

Mise à prix : 168.000‹000 dinars (168.000d000) majorés des frais et honoraires d'avocat qui seront taxés par le tribunal.

Date de l'audience : mardi 24/9/2024 à 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis.

Participation aux enchères : Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les non résidents doivent présenter en plus une autorisation administrative de l'autorité compétente.

Visite des lieux : la visite de l'immeuble peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

2024R02214VEPA1

Vente aux enchères

Après la diminution du montant de 40%

(vente d'un bien immeuble)

Créancier saisissant : Mohsen Ben Hamouda, élisant domicile au bureau de son avocat Maître Abderrahim Mehdouani, avocat à la cour de cassation, sis rue Moncef bey Kairouan, MF 948752/b.

Débiteur saisi : Mohamed Mouadh Abdellaoui, demeurant à Bouhajla centre, gouvernorat de Kairouan, titulaire de la carte d'identité nationale n° 07741837 délivrée le 5/8/2016

L'immeuble objet de la vente :

L'immeuble objet de la vente consiste en.

l'intégralité de 150 parts dans l'indivis de la décomposition de la totalité du bien composé de 577 parts (150/577) objet du titre foncier n° 59508 dénommé Menzel Saada, d'une superficie de 4 ares 27 centiares sur lequel est bâti un immeuble résidentiel, un Studio, 02 dépôts, et deux étages dont l'un est fini et l'autre n'est pas encore fini, sis à Bouhajla gouvernorat de Kairouan.

Prix initial, la valeur de l'intégralité du bien objet de la vente aux enchères est estimée à trente neuf milles deux cent neuf dinars 271 millimes (39209d.271) après la diminution du prix de 40 %.

Date de la vente aux enchères : la vente aux enchères sera tenue le lundi 23/09/2024 au département des

ventes foncières au tribunal de première instance de Kairouan à 09,00 du matin, rue Cadhi Noomen Kairouan.

Visite du bien immeuble : le bien immeuble peut être visité tous les jours de la semaine.

Pour plus d'informations veuillez contacter l'avocat M. Abderrahim Mehdouani, sis rue Moncef Bey Kairouan ou consulter le cahier des charges auprés du greffe du tribunal de première instance de Kairouan.

2024S01073VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maitre Bettaieb Nejib

Avenue Habib bourguiba Moknine

Tel M 92053230

Il sera procédé le mercredi 25/9/2024 à 9 h et suivant au tribunal de 1ère instance de Monastir à la vente de l'immeuble ci-dessous.

Poursuivant : Saleh Ben Abdelhamid Amamou c.i.n. 04064283 demeurant à Bouhjar Monastir.

Poursuivi : Hosni Ben Bachir Ayed, c.i.n 04182754, demeurant à rue Essalem Bouhjar Monastir.

Immeuble à vendre : local à usage commercial (salle) au rez-de-chaussée d'une superficie de 209 m2, sis à rue Essalém Bouhjar Monastir délimitée au sud par Tayeb Ayed, Nord rue essalem, Est Hatem Ayed, Ouest Mahmoud Ayed.

Prix d'ouverture : cent quatre vingt quatre deux cents cinquante dinars (184 250 000) sans les frais.

Observation : pour la communication de cahier des charges contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir ou l'avocat poursuivant.

La visite de l'immeuble se fait chaque jour.

La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ci-dessus indiqué ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

2024S01077VEPA1

Vente d'un actif commercial

Bureau de M. Saber Al-Amiri

Notaire Huissier

Dossier d'exécution n° 6492

Rue Les Aghlabides n°1, Immeuble Bardo-Tej Bardo

Tél./Fax : 71.66.11.77

Matricule fiscal : 000/P/A/979087/L

Les créanciers : Les héritiers de Nej Belharbi sont : son épouse, Wassila Aouini, et ses enfants, Rym, Hela et Soufien Belharbi, qui ont désigné le bureau de leur avocat Maître Houda Mathlouthi, comme lieu de domiciliation, situé à Immeuble Soumoud, n° 91, rue 9 avril, Tunisie.

Le débiteur saisissant : Adel Zarrouk, dont le siège social est situé 133 rue Louis Braille, quartier El Khadra, Tunisie.

Conformément à la copie exécutive n° 1410 du jugement civil de première instance rendu par le Tribunal de première instance tunisien dans l'affaire n° 82061 en date du 25/10/2019. En effet, elle a été notifiée par M. Riad Al-Awaini, la Justice Exécutive en Tunisie, selon son numéro n° 1573 en date du 31/10/2023 Conformément à l'autorisation sur requête délivrée par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 02/05/2024 sous le numéro 45361.

L'actif commercial proposé à la vente : Zarrouk Café, « un café - cafétéria de première classe », situé au 133 rue Louis Braille, quartier Al Khadra, Tunisie.

1) Eéments incorporels : représentés par les clients, la réputation et le nom commercial.

2) Composants matériels : 10 tables rectangulaires avec pieds en fer/20 petites tables carrées en bois. 01TV plasma LG noir de taille moyenne / 01 grande TV LG noir / 01 machine à café LOCOIMBALI rouge / 04 narguilés / un ensemble de tasses en cristal / 1 réfrigérateur avec une pancarte publicitaire indiquant COCA COLA / 1 machine à rafraîchir les jus TECHNI COLDET jaune /2 inox éviers /40 chaises en fer noir.

3) Frais de location : 320 dinars par mois selon le dernier reçu de paiement des frais de location

4) Le prix d'ouverture : dix-sept mille six cent quatre-vingt-huit dinars et 300 millimes (17 688 300 dinars), dont :

-Huit mille dinars (8 000 000) pour les biens matériels,

-Neuf mille six cent quatre-vingt-huit dinars et 300 millimes (9 688 300 D) pour les éléments moraux.

La vente est prévue le mercredi, correspondant au onze septembre de l'an deux mille vingt-quatre (11/09/2024), à dix heures du matin et le lendemain au siège de l'actif commercial sis à 133 rue Louis Braille, quartier Al Khadra, Tunisie, aux enchères publiques et pour la dernière personne disposée à offrir le prix le plus élevé.

Pour plus d'informations sur les termes et conditions, toute personne intéressée peut contacter le notaire d'exécution directe de la vente à son adresse ci-dessus à tout moment administratif.

La participation à la vente n'est possible que pour ceux qui ont obtenu 10% du prix d'ouverture en espèces ou un chèque bancaire certifié dont le solde est disponible chez le notaire exécutant, et ce montant sera restitué à la fin de l'enchère, il est pour quelqu'un d'autre que le finaliste, et il n'est possible de se prononcer que pour celui qui avance plein tarif et frais avec un chèque à solde fixe.

Droits applicables au bien commercial : Le bien commercial proposé à la vente n'est soumis à aucun droit selon le contenu du Registre National des Entreprises extrait du 18/06/2024 .

2024402127VEPA1

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Boite Métallique Tunisienne

B.M.T

S.A au capital social : 19.500.000 Dinars

43, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Registre de commerce : B192431996

M.F. : 578596Y/A/M/000

CNSS : 224588/33

Messieurs les actionnaires de la société La Boîte Métallique Tunisienne "BMT" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2023 qui se tiendra le jeudi 12 septembre 2024 à 10H à l'usine de la société sis à Korba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre du même exercice,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 et quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2023,

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026

- Questions diverses

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales,

2024T00816SANB3

Convocation

Société d'Etudes de Réalisation et d'Exploitation Touristique

«SERET»

Société anonyme au capital de 4 200 000 Dinars

Siège social : Hôtel Le Zenith - 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0288846H

Messieurs les actionnaires de la société «SERET» sont invités à assister, le vendredi 27 septembre 2024 à dix heures (10 h) du matin, au siège social, à l'effet de délibérer en:

Assemblée générale ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire,

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2017 et 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2017 et 2018,

- Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices 2017 et 2018,

- Approbations d'opérations,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Fixation des jetons de présence,

- Nomination d'un commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités,

Assemblée générale extraordinaire, à l'issue de la première à dix heures quarante-cinq (10 h 45) du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales,

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024R02204SANB3

Convocation

Compagnie de Loisirs d'Investissements Méditerranéens d'Animation Touristique et Sportive

«CLIMATS»

Société anonyme au capital de 3 750 000 Dinars

Siège social : Hôtel Kinza - 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0341861 L

Messieurs les actionnaires de la société «CLIMATS» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le vendredi 27 Septembre 2024 à onze heures (11h) du matin, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire,

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2017 et 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2017 et 2018,

- Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices 2017 et 2018,

- Approbations d'opérations,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Fixation des jetons de présence,

- Nomination d'un commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024R02205SANB3

Convocation

Société Tunisian International Tourisme « TIT»

Société anonyme au capital de 2 610 000 Dinars

Siège social : Hôtel Anaïs - 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0341842H

Messieurs les actionnaires de la société « TIT» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le vendredi 27 Septembre 2024 à douze heures (12h), au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire,

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2017 et 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2017 et 2018,

- Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices 2017 et 2018,

- Approbations d'opérations,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Fixation des jetons de présence,

- Nomination d'un commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024R02206SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société Touristique Tunisie Golfe - STTG

Siège social : Cap Gammarth 2070 la Marsa. B.P 733

Société anonyme au capital de 20 448 000 Dinars

Identifiant unique: 012376W

Messieurs Les actionnaires de la Société Touristique Tunisie Golfe sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 23 septembre 2024 à 10 H à l'hôtel le Palace Gammarth à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification et validation, des modes et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration sur l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022,

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

5- Approbation des conventions prévues à l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales,

6- Quitus aux administrateurs,

7- Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

8- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices comptables 2023-2024 et 2025,

9- Entérinement de la désignation d'un membre du conseil d'administration,

10- Questions diverses,

11- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2024R02207SANB3

Convocations aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

« FERIAGRI » - SA

Société anonyme au capital de 180.000 dinars.

Siège social : Ferme Mohamed Abdelkhalek Ajlani P.P.I. Essed 1240 Feriana

Matricule fiscal : 752330Y/N/M/000

Le conseil d'administration tenu le 20/08/2024 convoque les actionnaires de la société « FERIAGRI- SA » :

◦ l'assemblée générale Ordinaire devant se tenir le 26/9/2024 à Neuf heure du matin, par visio-conférence et en présentiel au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Examen et approbation des Rapports d'activité du conseil d'administration relatifs aux exercices 2021/2022 et 2023,

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers des exercices 2021/2022 et 2023,

3/ Approbation des comptes et Affectations des Résultats relatifs aux exercices 2021/2022 et 2023,

4/ Quitus au conseil d'administration,

5/ Entérinement de la nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022/2023/2024,

6/ Approbation de certaines conventions et opérations spéciales,

7/ Questions diverses.

◦ l'assemblée générale Extraordinaire devant se tenir le 26/9/2024 à Onze heure du matin, par visioconférence et en présentiel au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Examen de l'avancement de la liquidation de la société (Jugement Civil n°33668 Rendu par le tribunal de Première Instance de Kasserine du 27/4/2023),

2/ Prorogation du mandat du liquidateur,

3/ Pouvoirs du mandataire Mr Mohamed Abdelkhalek Ajlani,

4/ Accord pour la Vente de Matériels Suite aux.

- Jugement Civil n°33668 Rendu par le tribunal de Première Instance de Kasserine en date du 27/04/2023.

- Fin du contrat de location de terre agricole le 31/12/2024 (du 01/01/2015 et finissant le 31/12/2024).

5/ Questions diverses.

La présence de tous les actionnaires est souhaitable, mais au cas ou un actionnaire ne pourra pas assister à la réunion, il peut donner un pouvoir à quelqu'un pour se faire représenter.

2024R02209SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Société Touristique Tunisie Golfe - STTG

Siège social : Cap Gammarth 2070 la Marsa. B.P 733

Société Anonyme au capital de 20 448 000 Dinars

Identifiant unique : 012376W

Messieurs Les actionnaires de la Société Touristique Tunisie Golfe sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 23 septembre 2024 à 12 H à l'hôtel le Palace Gammarth à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- lecture du nouveau texte des statuts,

2- Approbation et adoption des statuts mis à jour,

3- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2024R02215SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Gestion du Complexe Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 3.700.000 dinars

Siège social : route de Gabès Km 03 Médenine

Identifiant unique : 1193052P

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complex Industriel et Technologique de Médenine sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira le Samedi 28 septembre 2024 à 9h00 du matin au centre ELIFE Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire 2022.

2- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs à l'exercice 2020, 2022.

3- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux compter relatifs à l'exercice 2022.

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2022.

6- Quitus aux administrateurs pour les gestions relatives à l'exercice 2022.

7- Renouvellement du mandat des administrateurs,

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Tous les documents nécessaires permettant aux actionnaires de se prononcer sont mis à leur disposition à partir du 26 août 2024 au siège social de la société.

2024R02218SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Société de Gestion du Complexe Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 3 700,000 dinars

Siège social : Route de Gabés Km 03 Médenine

Identifiant Unique : 1193052 P

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Médenine sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le samedi 28 septembre 2024 à 10h30 du matin au Centre ELIFE Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Fusion des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général,

2. Mise à jour des statuts,

3. Convocation du conseil d'administration pour la nomination d'un Président-directeur général.

2024R02219SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ALPHA BUS TUNISIE

SA. Au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

MF : 753938F

CNSS : 217637-66

RC : B16972001

Messieurs les actionnaires de la société Alpha Bus Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi le 24 septembre 2024 à 14 heures au siège social sis à Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société durant l'exercice clos le 31/12/2023,

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes de l'exercice 2023,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023,

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice 2023,

- Fixation du montant des jetons de présence,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2024R02222SANB3

Convocation

FINANCIERE TUNISIENNE

S.A au capital de 20 000 000 DT

2 bis, Rue du Réservoir - 1008 Tunis

Identifiant Unique 007240W

N° CNSS : 175248-66

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2024 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Distribution de dividendes aux actionnaires.

-Questions diverses.

2024402123SANB3

---

convocation aux actionnaires

Arab Banking Corporation Tunisie ci-après (« Bank ABC - Tunisie ») porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 19 septembre 2024 à 15h00 au Four Seasons Hotel Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,

2- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire,

3- Augmentation du capital social,

4- Approbation des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription et suppression du droit préférentiel de souscription,

5- Modification corrélative de l'article 7 des statuts,

6- Délégation de pouvoir au Conseil d'administration,

7- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

2024402126SANB3

Convocation

VAN LAACK TUNISIE S.A.

Société anonyme au capital de 50.000,000 Dinars

Siège social : Ennasr 2 - Ariana -

RNE : 1025857K

MF : 1025857K/A/M/000

CNSS : 264958-51

Les Actionnaires de la Société « VAN LAACK TUNISIE S.A. » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 20 septembre 2024 à 10 heures à l'Avenue Hédi Nouira, Immeuble PRIMAVERA II, App MB4, Ennasr 2, Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2024,

2- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation s'il y a lieu, des dits comptes, rapports et conventions,

4- Quitus aux Administrateurs,

5- Affectation des résultats de l'exercice clos le 30 Avril 2024,

6- Fixation des Jetons de Présence,

7- Questions diverses.

2024402128SANB3